



Obligation de résultat sur devis artisan

Par **laomi91**, le **14/11/2011** à **14:01**

Bonjour,

Ma véranda s'est affaissée suite à un défaut de construction du massif béton qui la supportait. J'ai donc fait "jouer" la garantie décennale (procédure entamée il y a 3 ans)

L'offre de dédomagement de l'assurance a été faite à partir d'un devis gros oeuvre + un devis pour le démontage-remontage de la véranda.

Or la société qui a fait le devis pour le démontage-remontage de la véranda précise dans son devis que celui-ci suppose que toutes les pièces peuvent être réutilisées et que toute pièce défectueuse à changer pièce sera facturée (à noter: la véranda a près de 10ans et certaines pièces ne sont plus fabriquées)

J'ai donc souhaité rajouter une réserve avant d'approuver l'offre de dédomagement de l'assurance (je n'ai pas envie d'avoir à payer les éventuels surcoûts).

L'assureur "garantie decennale" refuse et me dit que l'artisan qui a fait le devis a une obligation de résultat et est couvert par sa propre assurance... ce dont je doute pour du matériel ancien (ex: le volet roulant peut ne pas supporter le démontage vu son âge: quelle assurance couvrirait ce risque ?)

L'artisan refuse de supporter ce risque, de même que l'assureur Garantie decennale: que puis-je faire ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement

MM